

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

22 - 06 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	7
QUESTIONS ORALES	7
– de Claude Desmedt sur les véhicules peu polluants, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports	7
– de Frieda Brepoels sur les propos de M. Schouppe, administrateur général de la SNCB, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports	7
– d' Arnold Van Aperen sur la réquisition de la police communale, et réponse d' Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	8
– de Muriel Gerkens sur la résolution relative à la Birmanie, et réponse d' Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur, au nom de Louis Michel , vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères	8
– de Filip De Man sur le coût de l'opération de régularisation, et réponse de Frank Vandebroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions, au nom de Johan Vande Lanotte , vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale	9
– de Jean-Pol Poncelet sur le projet flamand d'un crédit d'impôt forfaitaire, et réponse de Didier Reynders , ministre des Finances	9
– d' Annemie Van de Casteele sur les programmes d'intégration, et réponse de Rik Daems , ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, au nom de Guy Verhofstadt , premier ministre	10
– de Ludo Van Campenhout sur l'adresse internet gratuite, et réponse de Rik Daems , ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques	10
– de Magda De Meyer sur le paiement des prépensionnés de Boelwerf, et réponse de Charles Picqué , ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique	11
– de Jean-Jacques Viseur sur les Pet-scans, et réponse d' Olivier Deleuze , secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, adjoint à la ministre de la Mobilité et des Transports, au nom de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	11
– d' Olivier Chastel sur les "coupe-faim", et réponse d' Olivier Deleuze , secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, adjoint à la ministre de la Mobilité et des Transports, au nom de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	11
– de Daniel Féret sur les urgences hospitalières, et réponse d' Olivier Deleuze , secrétaire d'État à l'Énergie et au Développement durable, adjoint à la ministre de la Mobilité et des Transports, au nom de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	11

DÉBAT D'ACTUALITÉ

– Mort d'immigrants clandestins

Orateurs : **Marc Van Peel, Karel Van Hoorebeke, Guido Tastenhoye, Jacques Lefevre, Fred Erdman, Daniel Bacquelaire, Jef Tavernier, André Frédéric, Antoine Duquesne**, ministre de l'Intérieur et **Hugo Coveliers** 12

– Fait personnel 16

– Retour au débat 16

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

– Modification de limites entre la ville de Waregem et la commune de Wielsbeke (n° 577/1) 17

Discussion des articles 17

– Contrôle des services de police et de renseignements (n°s 694/1 et 2) 18

Discussion des articles 18

– Octroi de la personnalité civile aux associations sans but lucratif (n° 681/1) 18

Discussion des articles 18

– Octroi de la personnalité civile à des associations internationales (n° 682/1) 18

Discussion des articles 18

– Modification du Code d'instruction criminelle et du Code judiciaire (n°s 525/1 à 6)

Discussion

Orateurs : **Claude Desmedt**, rapporteur, **Tony Van Parys, Bart Laeremans, François-Xavier de Donnea, Hugo Coveliers** et **Marc Verwilghen**, ministre de la Justice 18

– Protocole additionnel complémentaire sur le traité de l'OTAN 20

Discussion des articles 20

– Dépenses électorales pour les élections locales 21

Discussion des articles 21

COUR DES COMPTES

– Scrutin pour la nomination du président de la Chambre néerlandaise 21

RENVOI D'UN PROJET DE LOI EN COMMISSION 21

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. FREDDY VREVEN, ANCIEN MINISTRE 22

PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS 22

– Demande d'urgence 22

VOTES NOMINATIFS

– sur les motions déposées en conclusion d'interpellations 23

– sur les projets et les propositions de loi terminés 24

COUR DES COMPTES

– Résultat du scrutin pour la nomination du président de la Chambre néerlandaise 26

ORDRE DU JOUR DE LA SEMAINE PROCHAINE 26

ANNEXE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Propositions – Autorisations d'impression 29

Propositions – Rapport déposé 29

Propositions – Prises en considération 29

Commission parlementaire de concertation – Décisions 30

Interpellations – Demandes 31

SERVICE INSPECTION ET CONTROLE 31

ORDRE DU JOUR DE LA SEMAINE PROCHAINE 31

SÉANCE PLÉNIÈRE**JEUDI 22 JUIN 2000**

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENTE :

M. Herman DE CROO*La séance est ouverte à 14 h 16.***COMMUNICATIONS**

Le **président** : Plusieurs communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

VÉHICULES PEU POLLUANTS

M. **Claude Desmedt** (PRL FDF MCC) : Le ministre de l'Environnement de la Région bruxelloise, M. Gosuin, vous a envoyé une lettre afin d'organiser une concertation quant à son initiative de prendre des mesures pour identifier les véhicules peu polluants. Cela permettrait de contrôler la circulation lors des pics d'ozone.

Quelle attitude allez-vous adopter ?

Comptez-vous collaborer à cette initiative ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre (*en français*) : J'ai bien reçu la proposition de M. Gosuin relative à l'identification des véhicules peu polluants. Celle-ci

s'inscrit parfaitement dans le plan de lutte contre l'acidification et l'ozone.

La demande de concertation de M. Gosuin est excellente et j'y suis ouverte. Je rappelle que cette méthode n'est qu'une des mesures envisageables.

La Région et les communes disposent de compétences exclusives en matière de gestion des espaces de parking qu'elles pourraient utiliser.

Je souhaite que les choses évoluent vite et bien pour protéger la santé des Bruxellois et de toute la population.

M. **Claude Desmedt** (PRL FDF MCC) : Cette réponse satisfaisante me réjouit d'autant que vous envisagez de collaborer avec les Régions en vue de lutter contre la pollution, collaboration nécessaire et indispensable.

Le **président** : L'incident est clos.

PROPOS DE M. SCHOUPPE, ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DE LA SNCB

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : J'ai lu hier une interview de M. Schouppe. J'estime que certains des propos qu'il y tient sont réellement excessifs. J'aurais aimé connaître le point de vue de la ministre à ce sujet. M. Schouppe a

affirmé que la SNCB est une entreprise de transport et non une compagnie de chemins de fer. La formulation de la loi est toutefois fort différente. M. Schouppe estime que le transport de voyageurs à l'intérieur du pays est sans intérêt par rapport au marché européen. Il parle de "golf miniature" par rapport au vrai "golf". M. Schouppe estime aussi que les actionnaires ont tort d'attacher autant d'importance à ce golf miniature. Il espère qu'ils se montreront plus attentifs au transport au niveau européen.

Que compte faire la ministre pour que le transport de voyageurs à l'intérieur du pays bénéficie de l'attention qu'il mérite ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre (*en néerlandais*) : J'admets que les déclarations de M. Schouppe sont plutôt malheureuses, pour les travailleurs de la SNCB comme pour les usagers. Que dissimulent toutefois ces propos ? Il existe un problème de hiérarchie entre les deux missions de la SNCB. Le gouvernement a l'intention de mener une véritable politique de mobilité et d'assurer un meilleur service. Le contrat de gestion a été adapté dans cette optique. Je ne nie pas que le transport de marchandises revêt une importance tout aussi grande. Toutefois, le service dont bénéficie le voyageur ne doit pas en pâtir. Nous avons commandé une étude pour pouvoir faire la lumière sur l'affectation des deniers publics par la SNCB, de manière à identifier les fonds destinés au transport de voyageurs.

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : Je m'attendais à ce que la ministre partage mon point de vue, mais j'avais aussi espéré qu'elle fasse comprendre à M. Schouppe qu'il suscite un climat négatif. Il est temps de faire la part des choses entre les activités commerciales et le transport de voyageurs, comme cela se fait à l'étranger.

Le **président** : L'incident est clos.

RÉQUISITION DE LA POLICE COMMUNALE

M. **Arnold Van Aperen** (VLD) : Conformément à l'article 613 du code d'instruction criminelle, les bourgmestres sont notamment responsables du maintien de l'ordre sur le territoire de leur commune. L'annonce, par les directeurs de prison, d'une grève pour le 28 juin crée des problèmes de sécurité. La gendarmerie a été réquisitionnée, mais la responsabilité du maintien de l'ordre ressortit aux bourgmestres. Or, en ma qualité de bourgmestre, je n'ai pas d'ordres à donner à la gendarmerie. Comment convient-il de régler ces problèmes ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : En vertu de l'article 172 de la loi communale, vous ne pouvez pas

réquisitionner la police communale mais, en tant que chef de la police, vous pouvez l'inviter à exécuter certaines missions en vue d'assurer l'ordre public.

Quant à l'article 613 du Code d'instruction criminelle, je ne puis que vous renvoyer au ministre de la Justice, parce que cela relève de sa compétence.

M. **Arnold Van Aperen** (VLD) : Je remercie le ministre pour sa réponse et m'adresserai au ministre de la Justice. Après la réforme des polices, il faudra accorder à ce problème toute l'attention qu'il requiert.

Le **président** : L'incident est clos.

RÉSOLUTION SUR LA BIRMANIE

Mme **Muriel Gerken** (Écolo-Agalev) : Le 14 juin, la CIT a voté une résolution sur le travail forcé en Birmanie.

Une enquête de 1998 a démontré l'existence de ce travail forcé.

Cette résolution, constatant le manque de collaboration des autorités birmanes, estime qu'il faut faire pression sur cet État.

Tout employeur devrait établir un rapport sur ce qu'il sait. Cette résolution impose un délai, soit le 20 novembre.

M. Louis Michel a accepté certaines avancées en la matière, notamment celles de rencontrer le premier ministre birman en exil et d'arrêter la délivrance de visas aux membres des familles et aux proches de la junte.

Quand le gouvernement compte-t-il mettre à l'ordre du jour du Conseil des ministres la décision de mettre fin radicalement aux relations avec la Birmanie et de demander à "Total Fina" de renoncer au travail forcé ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre, au nom de M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : Le ministre des Affaires étrangères a déjà évoqué avec ses collègues européens la possibilité de prendre des mesures commerciales à l'égard de la Birmanie. Cependant, il n'y a pas de consensus à l'heure actuelle au sein de l'Union européenne.

Le ministre a rencontré en avril le premier ministre birman en exil, posant ainsi un geste politique fort. Le ministre a manifesté sa désapprobation à l'égard de "Total Fina".

Mme **Muriel Gerken** (Écolo-Agalev) : Je suis heureuse d'apprendre la réprobation exprimée à l'égard du groupe

"Total Fina". D'une manière générale, notre législation devrait être apte à lutter contre les entreprises qui ne poursuivent que des ambitions commerciales, cyniquement affichées, et avalisant même le trafic de drogues.

Le **président** : L'incident est clos.

COÛT DE L'OPÉRATION DE RÉGULARISATION

M. **Filip De Man** (VI. Blok) : Le gouvernement a décidé d'organiser une vaste campagne de régularisation qui a abouti à l'introduction de 51.000 demandes.

Le Bureau du Plan avait estimé le coût de cette opération à 23 milliards de francs, répartis sur cinq ans. L'ardoise risque encore de s'alourdir de huit milliards à la suite de jugements prononcés par les tribunaux concernant le paiement d'allocations par les CPAS.

Ces informations sont-elles exactes ? Quel organe devra s'acquitter de ce montant ?

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre, au nom de M. **Johan Vande Lanotte**, vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale (*en néerlandais*) : Les dépenses supplémentaires élevées que vous mentionnez correspondent simplement aux répercussions budgétaires d'une proposition de loi déposée par M. Mayeur et ne constituent donc pas des dépenses. Conformément à la loi de 1994 relative au contrôle administratif et budgétaire, le gouvernement doit déterminer son attitude par rapport aux propositions de loi qui ont un impact sur les recettes ou sur les dépenses. La loi de régularisation constitue une disposition d'exception dont l'objectif est de permettre temporairement aux sans-papiers de régulariser leur situation. Cette loi prévoit uniquement des mesures d'aide médicale urgente qui ont été transmises par circulaire aux différents CPAS.

M. **Filip De Man** (VI. Blok) : Si j'ai bien compris le ministre, la proposition de M. Mayeur n'aura pas force de loi. Si le ministre ne souhaite pas en donner confirmation, je poserai à nouveau la question.

Le **président** : Sauf circonstances exceptionnelles, j'insiste pour que le ministre réponde en personne à la question qui lui a été adressée. M. De Man a raison : il est difficile de demander au ministre Vandenbroucke de répliquer.

L'incident est clos.

PROJET FLAMAND D'UN CRÉDIT D'IMPÔT FORFAITAIRE

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Le gouvernement flamand a annoncé son intention de déposer un projet de décret instaurant une réduction forfaitaire d'impôt pour toutes les personnes résidant sur le territoire flamand. Cela pose des problèmes juridiques et politiques. Tout d'abord, parce que ce projet est contraire à la loi de financement. Le gouvernement flamand annonce aussi que l'organisation politique de la mise en oeuvre de cette mesure a déjà été réalisée avec l'administration fédérale.

Si la loi spéciale prévoit la possibilité, pour les Régions, de fixer un pourcentage, en hausse ou en baisse, elle prévoit aussi une concertation. Il y aurait, en effet, eu une concertation, mais relative à un montant nettement inférieur. On vous demande maintenant un projet fédéral prévoyant le règlement général de cette matière. J'aimerais y voir plus clair.

M. **Didier Reynders**, ministre (*en français*) : En tant que ministre fédéral des Finances, j'ai comme préoccupation principale d'inverser la tendance de ces dix dernières années en réduisant les impôts, en réindexant les barèmes fiscaux, en supprimant la cotisation de crise et en imputant cela dans le précompte.

À la rentrée, nous déposerons un projet de réforme fiscale pour aller plus loin dans la réduction de la fiscalité sur le travail.

En ce qui concerne la loi de financement, elle a été préparée par un membre de votre parti, qui était même vice-premier ministre.

Elle prévoit des remises d'impôts. Il aurait été plus simple que mon prédécesseur, l'ancien ministre, précise qu'on ne pouvait agir en cette matière que via les pourcentages.

Le débat sur ce que cela signifie peut être infini. La loi spéciale n'est pas très claire en cette matière.

Le gouvernement, avec les Régions et les Communautés, a décidé, en décembre dernier, une diminution linéaire de l'ordre de 3,2 milliards compatible avec la loi spéciale de financement, sans que cela ne mette en danger l'Union économique et monétaire.

Je me prononcerai sur un projet de décret quand j'en aurai connaissance. À ce moment, je soumettrai au Conseil des ministres la position à adopter à cet égard par le gouvernement fédéral.

Enfin, les interventions du gouvernement fédéral porteront sur la concertation et la fixation d'un maximum de

réductions d'impôts. Vous citez des contacts avec l'administration. Je n'en ai pas connaissance mais, comme vous le savez, je ne suis pas toujours au courant de tout ce qui s'est passé ces dernières années dans mon administration. Toujours est-il que, si un accord doit être donné par le gouvernement fédéral, c'est le ministre fédéral des Finances qui devra le donner.

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Je constate que vous noyez le poisson : vous ne confirmez ni n'infirmez les propos du ministre-président du gouvernement flamand. Je suivrai donc la procédure parlementaire habituelle et vous adresserai une interpellation à ce sujet.

M. **Didier Reynders**, ministre (*en français*) : Comment voulez-vous que je me prononce sur un texte dont je n'ai pas copie ? Dès que j'aurai le texte, je me prononcerai. Pour terminer, je vous dirai que j'ai rarement vu un poisson se noyer !

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : La polémique peut se poursuivre indéfiniment. Je confirme mon intention de vous interpellier afin d'obtenir une clarification de votre position.

Le **président** : L'incident est clos.

PROGRAMMES D'INTÉGRATION

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : À chaque débat sur l'immigration et la régularisation, le groupe VU-ID n'a jamais manqué de souligner l'importance de l'intégration. Il faut offrir aux immigrés la possibilité d'apprendre notre langue, de se familiariser avec notre société et de s'orienter sur notre marché du travail.

À ce jour, le gouvernement fédéral est resté sourd à cette proposition, mais le gouvernement flamand, lui, réserve désormais des crédits pour proposer des programmes d'intégration. Une fois qu'il y aura une offre, on demandera que ceux à qui elle est destinée fassent l'effort d'en tirer profit.

Quelle position adopte le gouvernement en la matière ? Estime-t-il qu'il faut pouvoir imposer cette intégration ? Le gouvernement se concertera-t-il avec les Régions et les Communautés ?

M. **Rik Daems**, ministre, au nom de M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Le premier ministre m'a fait part de la position du gouvernement en cette matière. Le concept d'intégration relève de la compétence autonome des Communautés. A l'heure qu'il est, aucun accord de coopération n'a été conclu. Les Communautés doivent d'abord prendre

position. Ensuite seulement, le pouvoir fédéral pourra jouer un rôle coordinateur en réalisant un accord de coopération, auquel notre gouvernement n'est nullement opposé.

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Il s'agit évidemment, en premier lieu, d'une compétence communautaire. Toutefois, certains instruments fédéraux pourraient servir à inciter la population à tirer profit de l'offre qui leur est proposée.

Le manque d'intérêt du gouvernement fédéral trouve son origine dans l'indifférence francophone à l'égard de cette initiative. Mais si le gouvernement fédéral manifestait un plus grand intérêt, les francophones se montreraient peut-être plus entreprenants.

Le **président** : L'incident est clos.

ADRESSE INTERNET GRATUITE

M. **Ludo Van Campenhout** (VLD) : En octobre 1999, le ministre avait annoncé que tout le monde allait pouvoir bénéficier d'un accès internet gratuit. Aujourd'hui, c'est effectivement le cas. Cela ne signifie pas pour autant que tout le monde est véritablement actif sur le réseau. J'ai lu dans la presse de ce jour qu'à présent il est question de donner à tous une adresse électronique gratuite, par le biais de la société "Lernout & Hauspie".

Dans quelle mesure cette initiative s'inscrit-elle dans la politique gouvernementale en la matière ? Assistera-t-on à la naissance d'un "E-government" ? Le gouvernement a-t-il l'intention de contribuer financièrement à la mise en place d'une véritable "société internet" ?

M. **Rik Daems**, ministre (*en néerlandais*) : Votre question est très intéressante. J'ai toujours dit que ce sont les acteurs du marché qui permettraient à tout le monde d'avoir accès à internet. Les initiatives prises vont dans la bonne direction.

L'accès à internet et son utilisation doivent à mon avis relever du service public. Il n'est pas anormal que les pouvoirs publics interviennent financièrement dans ce domaine. J'ai l'intention de proposer au gouvernement d'investir les recettes provenant de l'octroi des licences pour les GSM de la troisième génération dans la société de l'information.

M. **Hugo Van Campenhout** (VLD) : J'applaudis au dynamisme dont fait preuve le secteur public et je salue également les efforts consentis par les pouvoirs publics pour permettre à tous les citoyens de surfer sur la vague électronique.

Le **président** : L'incident est clos.

PAIEMENT DES PRÉPENSIONNÉS DE BOELWERF

Mme **Magda De Meyer** (SP) : Le ministre s'est déclaré à verser des indemnités complémentaires aux prépensionnés de Boelwerf, en application de décisions judiciaires.

Le ministre a-t-il déjà reçu l'avis de l'Inspection des Finances ? Quand ce point sera-t-il porté à l'ordre du jour du Conseil des ministres ?

M. **Charles Picqué**, ministre (*en néerlandais*) : L'Inspection des Finances ayant rendu un avis favorable, le dossier est entré dans sa dernière phase. Cette semaine encore, je demanderai l'autorisation du ministre du Budget, pour que le dossier puisse être rapidement clôturé.

Mme **Magda De Meyer** (SP) : Le dossier sera donc examiné en Conseil des ministres demain ou la semaine prochaine.

M. **Charles Picqué**, ministre (*en néerlandais*) : En effet.

Le **président** : L'incident est clos.

PET-SCANS

M. **Jean-Jacques Viseur** (PSC) : Le gouvernement a enfin décidé d'intervenir en matière de *pet-scans*. L'inflation de ces appareils devenait préoccupante. Une norme d'agrément fixe désormais une programmation.

Qu'en sera-t-il des "pet-scans sauvages" qui seront au-delà des normes d'agrément ?

M. **Olivier Deleuze**, secrétaire d'État, au nom de Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : L'arrêté royal qui limite le nombre de *pet-scans* a été approuvé par le dernier Conseil des ministres, ainsi que l'arrêté royal qui fixe les normes à respecter par les centres pour l'installation de ce matériel. Les réponses techniques à vos questions se trouvent dans ces deux arrêtés royaux, dont je vous remets copie.

Le **président** : L'incident est clos.

COUPE-FAIM

M. **Olivier Chastel** (PRL FDF MCC) : Par voie d'arrêté ministériel, les coupe-faim se sont vu suspendus de la vente pour deux ans, depuis le mois de mars dernier.

Au même moment, une directive européenne imposait le retrait des coupe-faim du marché. Cette directive vient d'être suspendue suite à un recours introduit par les fabricants de ces produits.

Le 2 juin 2000, la ministre a pris un nouvel arrêté pour lever cette interdiction de vente pour six mois.

Pourquoi six mois ?

Mme Aelvoet a-t-elle changé d'avis quant à la nocivité des coupe-faim ?

M. **Olivier Deleuze**, secrétaire d'État, au nom de Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : Effectivement, les coupe-faim sont à nouveau sur le marché. Mme Aelvoet n'a pas changé d'avis quant aux coupe-faim, elle ne fait que respecter les injonctions des instances européennes.

M. **Olivier Chastel** (PRL FDF MCC) : Pour la santé de nos concitoyens, cela ne me réjouit guère.

Le **président** : L'incident est clos.

URGENCES HOSPITALIÈRES

M. **Daniel Féret** (FN) : Une étude a démontré la nette augmentation des consultations des services d'urgence pour des cas qui relèvent de la médecine générale.

Cette tendance indispose les généralistes et les services d'urgence et un problème financier se pose, car les visites sont automatiquement tarifées au tarif des spécialistes.

M. Gosuin m'a dit que la Commission communautaire française ne pourrait pas intervenir faute de moyens et a renvoyé la question à sa collègue du gouvernement fédéral.

Mme Aelvoet pense-t-elle que ce problème est de sa compétence ? Pense-t-elle intervenir ?

M. **Olivier Deleuze**, secrétaire d'État, au nom de Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : On assiste, en effet, à une utilisation impropre des installations des hôpitaux, qui résulte de la disponibilité restreinte des professionnels du premier échelon et de l'attrait du second échelon.

Mme Aelvoet travaille à un projet visant à augmenter l'attrait de la première ligne.

Le **président** : L'incident est clos.

DÉBAT D'ACTUALITÉ

MORT D'IMMIGRANTS CLANDESTINS

M. **Marc Van Peel** (CVP) : La mort atroce des 58 immigrants est la conséquence des flux migratoires illégaux. Il s'agit d'un problème de portée internationale, pour lequel chacun endosse une partie de la responsabilité.

Les instances officielles ont-elles été informées du caractère suspect de ce transport ? Des directives imposent-elles le transporteur, en l'occurrence P&O, à avertir les instances belges ?

Le ministre avait déjà été informé en septembre 1999 de l'augmentation du trafic d'êtres humains à Zeebrugge. Qu'en est-il des promesses concernant des mesures qu'il envisageait de prendre à l'époque ?

Le parquet de Malines a-t-il été pré de ne diffuser aucune information ? S'il appert que les Chinois retrouvés morts sont ceux qu'avaient été arrêtés à Puurs, nous devons nous interroger sur l'efficacité de la politique d'expulsion. Le ministre dispose-t-il d'informations supplémentaires à ce sujet ?

Mardi encore, le parquet de Bruges estimait superflu de demander une information complémentaire. Or, il apparaît aujourd'hui qu'elle aurait été utile. Quels nouveaux éléments ont provoqué ce revirement ?

Cet effroyable incident démontre l'insuffisance des mesures prises par le gouvernement à savoir la politique de régularisation et d'expulsion. Le gouvernement devrait adopter une attitude plus humble puisqu'il ne maîtrise visiblement pas la situation.

M. **Karel Van Hoorebeke** (VU-ID) : Les termes "atroce" et "abominable" ont été fréquemment ces derniers jours à propos des 58 immigrants. Ces termes s'appliquent également à l'attitude irresponsable du premier ministre et du ministre de l'Intérieur. La Gendarmerie et le service des douanes s'accusent mutuellement. Le CVP s'indigne, alors qu'il s'est récemment opposé aux contrôles frontaliers.

Dans un communiqué de presse, Ecolo et Agalev ont déclaré que ce n'était pas la Belgique, mais l'Europe qui était responsable de ce drame. Ces propos sont scandaleux, M. Tavernier ! Apparemment, en Belgique, nul ne souhaite endosser la responsabilité de la mort de 58 personnes. Alors qu'elle constitue un maillon central du trafic des êtres humains, l'autoroute E40 ne fait l'objet d'aucun contrôle. Les appareils permettant de détecter la chaleur dégagée par des personnes dans les camions existent, mais ne sont pas utilisés.

L'Office des étrangers constitue un Etat dans l'Etat. Les 55 chinois qu'il a expulsés étaient victimes de trafiquants d'êtres humains et la Belgique aurait dû leur attribuer un lieu de séjour provisoire.

Une fois de plus, l'image de marque de la Belgique est ternie et les faits prouvent l'incapacité de notre pays à mener une politique digne de ce nom. Soit on exagère, soit on ne fait rien.

Une enquête concrète sera-t-elle mise en oeuvre pour établir les responsabilités, notamment de la police et de la gendarmerie ? Quelles conclusions politiques et pragmatiques tirera-t-on de cette affaire ?

M. **Guido Tastenhoye** (VL. BLOK) : Le Vlaams Blok ne souhaite pas exploiter la mort dramatique de 58 victimes de la traite des êtres humains à des fins politiques. La justice doit faire son travail. Quelles conclusions une éventuelle commission d'enquête pourrait-elle tirer de cette affaire : que la politique mise en place par le gouvernement en matière de régularisation, de naturalisation et d'expulsion se solde par un échec total ? Que Schengen est un véritable fiasco ? En attendant, le monde entier sait que la Belgique accueille les demandeurs d'asile à bras ouverts et que les expulsions ne sont que plaisanterie. Cette année, 50.000 candidats au moins viendront frapper à notre porte. Il appartient pourtant à la police de faire son travail sérieusement et correctement. Pourquoi les scanners et autres techniques modernes, permettant de sonder l'intérieur des conteneurs, ne sont-ils pas utilisés ? Voilà qui constituerait une affectation plus intelligente de nos moyens que la fête du football qu'est censé être l'Euro 2000.

Le ministre a refusé bec et ongles d'appliquer les mesures que nous préconisons, telles que l'instauration d'une obligation de visa pour les personnes originaires des pays de l'ancien bloc de l'Est, l'établissement d'une liste des pays offrant des garanties de sécurité, l'instauration de contrôles aux frontières et d'amendes très sévères pour les trafiquants d'êtres humains et l'application de la procédure de comparution immédiate.

Il n'a jamais mené en matière d'étrangers une politique digne de ce nom. Prendra-t-il enfin les mesures nécessaires pour que de tels faits ne se reproduisent plus ?

M. **Jacques Lefevre** (PSC) : Nous ne voulons pas politiser ce débat mais tirer les leçons utiles de ce drame. Il s'agit, ici encore, d'un drame de la pauvreté. L'évolution de la Chine vers l'économie de marché crée de nombreux laissés pour compte. À long terme, la solution réside dans un élargissement de la solidarité avec les pays pauvres.

J'ai lu attentivement votre rapport au Sénat. La sous-commission de l'Intérieur du Sénat sur la traite des êtres humains a entendu un substitut de Bruges qui a déclaré connaître les filières pour les clandestins vers la Grande-Bretagne.

Qu'est ce qu'on a fait depuis ?

Qu'en est-il de la corruption de certains fonctionnaires de Zeebrugge, évoquée par ce substitut ?

Y a-t-il un suivi et un contrôle de l'exécution de l'ordre de quitter ce territoire ?

Pourquoi les Chinois de Puurs ont-ils été envoyés à Anvers ? Anvers est-elle le lieu de départ idéal pour ceux qui ont reçu l'ordre de quitter le territoire ?

Quelles mesures faut-il prendre pour que de tels événements ne se reproduisent plus ?

Étant donné le nombre élevé de camions – on a parlé de 4.900 – qui passent chaque jour à Zeebrugge, pourquoi n'utilise-t-on pas de scanner comme à Douvres ?

Est-ce "P&O" qui a prévenu la police anglaise et pour quel motif ? Pourquoi n'a-t-elle pas prévenu la police belge ?

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de contrôle au départ ? Les forces de l'ordre étaient-elles toutes mobilisées par quatre hooligans dont il fallait s'occuper ?

Nous comptons beaucoup sur la présidence européenne pour faire avancer les choses. Il faut mettre sur pied, au niveau de l'Europe, comme le déclare le commissaire européen Antonio, une véritable protection pour ceux qui en ont besoin et une politique d'admission réaliste. Cela passe par l'élaboration d'une politique commune d'asile dans l'Union européenne et l'établissement de partenariats avec les pays d'origine.

M. Fred Erdman (SP) : Il s'agit pour nous tous d'un cas de conscience. La mort d'êtres humains nous choque mais l'émotion ne dure jamais bien longtemps. Qui se souvient en effet encore des jeunes Ghanéens qui avaient trouvé la mort dans un avion ?

Nous sommes effectivement confrontés à une série de contradictions. Il y a beaucoup de misère sur la terre et nous ne pouvons malheureusement pas nous charger de tous les malheurs du monde. Mais peut-être sommes-nous actuellement trop passifs. Il est possible de fournir une aide à ces immigrés pour faciliter leur retour, mais encore faut-il qu'ils le souhaitent. Ils veulent réaliser leur rêve et il est difficile de les en dissuader.

Notre gouvernement doit à présent prendre l'initiative. Un certain nombre d'accords ont été conclus au niveau européen mais ils ne sont pas respectés par tous les États membres. Les responsables britanniques se sont-ils déjà posés des questions sur l'attrait qu'exerçait leur pays en raison de l'absence d'état civil et des nombreuses possibilités de travail au noir ?

Je demande au gouvernement de respecter les engagements qui ont été pris et de prendre l'initiative pour inciter les autres États membres à faire de même.

M. Daniel Bacquelaine (PRL FDF MCC) : Nous déplorons cet événement tragique, tout en considérant qu'il ne s'agit pas d'un fait isolé. Il s'agit de crime organisé, dans le cadre d'une politique d'immigration difficile.

Nous souhaitons que la Justice fasse toute la lumière et que la politique de répression soit renforcée en matière de trafic d'êtres humains.

Une tentative d'exploitation politique ne peut que me mettre mal à l'aise quand j'entends critiquer l'exécution des ordres de quitter le territoire par ceux qui, en période moins suspecte, prétendent qu'il faut éviter de priver les clandestins non délinquants de liberté et, quand un drame se produit, regrettent qu'on ne les ait pas mieux contrôlés.

Que veut dire "mieux contrôler", si ce n'est pas s'engager dans une privation de liberté pour les clandestins ?

Il faut être cohérent et avoir le courage de s'exprimer clairement.

L'harmonisation européenne est, en la matière, le but à poursuivre. Les États candidats à l'adhésion devront être associés aux efforts des Quinze. Il serait également utile de mener une politique de prévention en la matière, notamment en développant les relations avec les pays d'origine des clandestins et les pays qui représentent des pôles d'attractivité qui deviennent parfois des pièges mortels.

Il faut éviter le simplisme, la démagogie et les pseudo-solutions faciles, qui ne peuvent que conduire à de nouvelles tragédies, et s'atteler avec courage à une politique d'harmonisation.

Je regrette la tentative d'exploitation politique d'un tel drame. (*Applaudissements*)

M. Jef Tavernier (Agalev-Ecolo) : Cette tragédie nous montre qu'il faut davantage d'information, une responsabilisation accrue et plus de solutions. M. Van Hoorebeke a mal compris notre communiqué. Nous estimons que chacun doit assumer ses responsabilités, mais les

grands responsables, ce sont évidemment ceux qui se livrent à la traite d'êtres humains. Une solution consisterait par conséquent à investir plus de moyens afin d'assurer la bonne application de notre arsenal législatif contre la traite des êtres humains. A cet égard, il convient de songer à garantir la protection des victimes et des témoins qui souhaitent prêter leur concours aux enquêtes, et à accorder à ces personnes des permis de séjour temporaires.

Le problème des flux migratoires reste sans solution. Si nous rejetons l'idée de faire de l'Europe une forteresse inaccessible, nous devons constater qu'il est impossible de mener une politique des frontières ouvertes. Lors du Sommet de Tampere, on a jeté les fondements d'une politique européenne en matière de migrations.

Reste par ailleurs le problème de l'éloignement. Pourquoi ne collaborons-nous pas avec l'Office International des Migrations (OIM) ? Nous estimons que les centres fermés ne constituent pas une solution humaine.

On peut se poser certaines questions sur notre État providence. La répartition des richesses au niveau mondial mérite d'être examinée de plus près. Afin d'éviter une sérieuse déconvenue, il convient également de prendre en considération la situation économique et sociale des pays qui sont candidats à l'adhésion à l'UE.

M. André Frédéric (PS) : Au nom du groupe socialiste, je tiens à vous faire part de l'état de choc dans lequel nous nous trouvons suite à la mort de 58 jeunes Chinois. Ce drame est révélateur du trafic d'êtres humains.

Ce trafic est monstrueux, organisé sur le plan planétaire par des structures mafieuses. Il engendre des bénéfices comparables à ceux engrangés par les trafiquants de drogue ou d'armes.

Ces jeunes Chinois qui ont payé très cher pour trouver l'Eldorado sont donc venus mourir chez nous.

Voir les droits de l'Homme ainsi bafoués nous heurte énormément.

Nous ne voulons pas d'exploitation politicienne indécente.

Il est urgent d'agir. Le drame a fait l'objet d'un rapport du Centre pour l'égalité des chances.

Quelque 68% des personnes exploitées le sont dans le secteur de l'exploitation sexuelle et 20% dans le secteur économique (Horeca, construction, confection, gens de maison) ; 30 à 50% de ces personnes exploitées font appel à des trafiquants pour se déplacer et obtenir des

papers ; 6 à 12 milliards de dollars de gains sont récoltés par le trafic d'êtres humains.

Les personnes qui font l'objet de cette exploitation ont, pour 50% d'entre elles, moins de 25 ans et, pour 75%, moins de 30 ans.

J'attire l'attention sur le fait que nous avons déposé une proposition de résolution posant des pistes de réflexion en cette matière.

Le contrôle systématique des secteurs à risque s'impose.

Il faut uniformiser les poursuites entre les arrondissements judiciaires et augmenter les moyens pour les organisations de terrain. Il faut aider les victimes qui osent déposer plainte.

En mars, nous avons déposé une proposition visant à permettre de condamner ceux qui bénéficient de ces trafics. Je vous demande que cette proposition soit examinée en urgence.

Quelle analyse objective faites-vous de ce drame ?

Avez-vous déjà dégagé certaines responsabilités ?

Quelles pistes envisagez-vous pour remédier à de telles situations ? (*Applaudissements*)

M. Antoine Duquesne, ministre (*en français*) : Chacun a utilisé le mot "horreur". En est-il un autre pour des événements aussi tragiques ? Pour ce qui me concerne, cela ne suffit pas. Il faut garder une volonté de révolte durable. C'est ma détermination.

Je remercie M. Van Peel de ce qu'il a dit. On doit faire preuve d'humilité. Si quelqu'un dans cette salle connaît une solution miracle, qu'il me la donne.

Il faut aussi avoir la volonté de rassembler les forces.

Ce n'est évidemment pas une affaire de majorité ou d'opposition. C'est un problème grave de société, qui doit unir toutes les volontés.

Le gouvernement doit décider de moyens supplémentaires, que le Parlement doit lui donner et que je demanderai.

Au niveau européen, il faut faire cesser l'hypocrisie. Il s'agit ici d'une responsabilité collective et il faut faire preuve de courage.

J'ai entendu certaines personnes qui évoquaient l'existence de preuves ou de témoignages. Qu'on en fasse état ! Les services ont agi conformément aux conven-

tions internationales, à la loi et aux directives administratives.

Les services auraient pu faire davantage s'ils avaient reçu plus d'informations. Celles données à la douane britannique n'ont pas été communiquées aux douanes belges.

Je sais que le Parquet demande l'embargo. Si c'est pour les aider à frapper fort, je respecte ce silence.

M. Erdman a parlé aussi des contradictions. Combien ai-je dû en entendre, de contradictions, depuis que je suis en charge !

Ceux qui sont sur notre territoire, à qui nous disons : "nous pouvons vous aider", acceptent rarement cette aide.

Que peut-on faire pour lutter contre ceux-là qui ont engagé tout ce qu'ils avaient et ont peur de ceux à qui ils se sont livrés ?

Quand on trouve des illégaux, quel est le consensus qui existe sur ce qu'il faut faire ? Faut-il augmenter le nombre des centres fermés ? Multiplier les charters ?

(Interruption sur les bancs du Vlaams Blok)

Outre tout ce qui est fait et qui a permis de procéder à certaines interpellations, il ne faut pas croire qu'un portique supplémentaire suffirait.

Quelle est la solution ? On en trouve une ébauche dans le rapport du commissaire Vittorino.

Il faut évidemment s'unir pour lutter contre les filières clandestines d'immigration et la criminalité organisée. Il faut frapper là où est leur motivation : l'argent.

Il faut oeuvrer à l'uniformisation des conditions de l'accueil.

Il faut que cesse cette espèce de shopping tragique.

Je suis déterminé à faire avancer les choses, mais je sais qu'il nous faudra plaider dans certains pays européens pour faire partager notre conviction.

Il y a un troisième problème qui va au-delà de l'Europe ; c'est le problème de l'immigration, dans un monde où règne une terrible injustice. Les pays riches devraient faire beaucoup plus que ce que nous faisons actuellement.

Au plan européen, nous devons discuter franchement de ce que nous voulons accepter.

J'ai pris l'initiative de convoquer une conférence internationale avec le commissaire Vittorino pour que nous discutons de ce que nous voulons faire.

En quelques minutes, il faut se limiter à l'essentiel. Je continuerai à donner toutes les informations dont je dispose.

Toutes nos forces doivent s'engager dans ce combat pour la dignité de ceux qui n'ont rien. *(Applaudissements sur de nombreux bancs)*

M. **Marc Van Peel** (CVP) : Ce n'est pas parce que je me suis exprimé contre l'abandon à une certaine émotion et contre l'exploitation des situations dramatiques que cette enceinte ne constitue pas le lieu où il conviendrait de cerner les responsabilités.

J'ai posé des questions concrètes et je souhaiterais obtenir des réponses. Les pouvoirs publics belges avaient-ils été avertis de la dangerosité du transport en question ? Pour quelle raison les contrôles n'ont-ils pas été renforcés dès qu'on a su que le trafic des êtres humains augmentait ? Le parquet de Malines n'a-t-il pas reçu l'instruction qu'il lui était interdit de communiquer avec la presse ? Pourquoi le parquet de Bruges estimait-il à l'origine qu'une enquête plus poussée était superflue et pourquoi a-t-il changé d'avis ?

Nous partageons les idées générales du ministre sur les problèmes mondiaux, mais là n'est pas notre débat. Il y a une ambiguïté car on ne peut avoir simultanément d'importantes objections contre les centres fermés et contre la mise en liberté des personnes concernées. Il faut choisir. La majorité est très partagée à cet égard. Le substitut de Bruges a déclaré dans cette Chambre qu'il ne dispose pas des moyens nécessaires pour agir contre le trafic des êtres humains. Des mesures doivent être prises pour remédier à cette situation.

Des débats émotionnels ont souvent été menés dans cette enceinte, notamment à propos du décès de Semira Adamu. Personnellement je désire la démocratie et non "l'émocratie" et par conséquent je désire qu'on réponde à mes questions.

M. **Karel Van Hoorebeke** (VU-ID) : Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés aux problèmes de l'émigration et du trafic des êtres humains pour lesquels le ministre n'a pas de solution miracle. Le problème a effectivement une dimension européenne mais le ministre ne trouve aucune responsabilité belge à la mort de 58 Chinois.

Le ministre a précisé en commission que rien n'avait été réglé lors du sommet de Tampere. Il est donc inutile

d'évoquer le sujet. Le ministre a également affirmé qu'après l'opération unique de régularisation, il n'y aurait plus de nouveaux illégaux. Or, il déclare à présent ne pas avoir de solution pour régler le problème. Il s'agit donc d'un ministre impuissant qui rejette la faute sur les chauffeurs de camion et sur le procureur de Bruges.

S'il devait apparaître que les Chinois qui ont trouvé la mort sont ceux qui avaient été expulsés à Puurs, il faudrait s'interroger sur les responsabilités politiques.

Je me demande pourquoi M. Decroly ne dit rien, lui qui avait défendu en commission un Sierra-Léonais.

Nous aurions dû obtenir des réponses aujourd'hui, au lieu d'entendre de vagues déclarations générales. Il appartient aux politiques de prendre leurs responsabilités. *(Applaudissements)*

Fait personnel

M. **Vincent Decroly** (Écolo-Agalev) : Je le confirme, la personne à laquelle vous avez fait allusion était un réfugié de guerre sierra-léonais. Cette personne n'aurait jamais dû être expulsée. Cela dit, qu'auriez-vous dit, Monsieur Van Hoorebeke, si au lieu de 58 Chinois, on avait découvert 58 Roms ? *(Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev)*

Le **président** : L'incident est clos.

Retour au débat

M. **Guido Tastenhoye** (VL. BLOK) : Une fois de plus, le ministre refuse d'assumer toute responsabilité et demande qui détient la solution miracle. Je ne prétends pas que nous détenons cette solution, mais nous préconisons des mesures concrètes qui permettront d'éviter la répétition de tel drame. À cet égard, notre attitude a toujours été la même.

Par ailleurs, qui intime le silence au parquet de Malines ? S'il devait apparaître que les victimes de Douvres sont ceux-là mêmes qui ont été mis sur le train à Puurs et se sont vu signifier un ordre de quitter le territoire, le ministre de l'Intérieur n'en aurait pas fini de sitôt avec le Vlaams Blok !

La Belgique doit instaurer d'urgence une obligation de visa, en particulier à l'égard des ressortissants des pays de l'ancien bloc de l'Est. Nous ne pouvons plus accepter chez nous des demandeurs d'asile originaires de pays qui ne sont pas des dictatures. Nous devons renforcer les contrôles aux frontières et augmenter le nombre des institutions fermées. De plus, nous devons

rapatrier par charters les étrangers en séjour illégal, comme nous le faisons avec les hooligans.

Le ministre demande davantage de moyens pour renforcer le pouvoir d'action de la justice dans la lutte contre les filières. Seule une partie infime des clandestins se retrouve dans nos pays par l'intermédiaire de filières. La majorité des personnes en séjour illégal viennent ici en raison de votre attitude laxiste, des lois de notre pays en matière de régularisation et de naturalisation et des avantages en tous genres. Ces personnes considèrent notre pays comme le CPAS du monde. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

M. **Jacques Lefevre** (PSC) : Si l'émotionnel ne doit pas être récupéré par l'opposition, il ne doit pas non plus être utilisé pour ne pas répondre aux questions qui ont été posées.

La semaine prochaine, nous allons débattre du plan de sécurité du gouvernement. Je n'ai pas vu grand chose de concret.

Ce ne sont pas les centres fermés ni les charters qui constituent des solutions.

Nous attendons des actes concrets et rapides. Le problème est celui de la répartition des richesses dans le monde.

Des mesures concrètes doivent être prises rapidement, c'est cela que nous attendons de vous. *(Applaudissements sur divers bancs)*

M. **Fred Erdman** (SP) : J'espérais que le ton sur lequel ce débat avait été entamé se poursuivrait jusqu'à la fin mais certains ont fini par révéler leurs véritables intentions. Un seul groupe s'exprime apparemment en faveur de l'augmentation du nombre de centres fermés. Certains ont voulu faire de la récupération politique. Nous ne devons pas oublier que ces événements constituent un crime. En effet, soixante personnes ont été enfermées dans un camion. Nous sommes confrontés à des filières d'exploitation d'êtres humains. L'enquête devra établir les responsabilités pénales.

Le ministre a évoqué la question de la concertation au niveau européen. Pour dégager une solution, l'homologue britannique du ministre, M. Straw, a proposé de procéder à la révision de la Convention de Genève. Mais M. Straw devrait peut-être balayer devant sa porte avant de vouloir adapter des conventions internationales. La solidarité ne doit pas seulement s'inspirer de la charité. L'intérêt personnel joue fréquemment un rôle en la matière. Nous devrions néanmoins sérieusement réflé-

chir à la voie dans laquelle nous voulons engager la société. (*Applaudissements*)

M. Hugo Coveliers (VLD) : En ma qualité de représentant du plus important parti gouvernemental, c'est à dessein que j'ai pris la parole après le ministre parce que tout ce débat et en particulier la manière dont il a été mené me mettent mal à l'aise. Immédiatement après les faits, certains partis qui ne connaissaient pas le dossier ont réagi, et maintenant on veut mener un débat sans connaître le dossier.

Mais ce débat est très instructif quant à la façon dont nous traitons les dossiers. Le noeud du problème, c'est qu'on sous-estime depuis toujours un aspect du crime organisé. Le problème de la traite des êtres humains est plus vaste que celui de la prostitution. Il y a des associations criminelles qui tirent profit d'une multitude d'activités illégales, et l'immigration clandestine en fait partie. Il faut maîtriser le crime organisé, non le combattre. Sur le plan préventif, il faut se débarrasser des éléments provocateurs, saisir les profits frauduleux et rendre l'immigration moins attrayante. Et il faut octroyer une aide en nature aux immigrés légaux.

Enfin, je voudrais lancer une mise en garde : il ne faut pas croire aveuglément que les autorités européennes résoudront ce problème. Il est évident qu'il importe de rechercher des solutions à l'échelon européen. Ce n'est pas parce que des quotas européens seront fixés que l'on ne devra plus lutter contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains.

M. Antoine Duquesne, ministre (*en français*) : Je tiens à compléter les informations de MM. Coveliers et Van Peel.

On retrouve tous les renseignements dont je dispose sur les enquêtes administratives dans le document du Sénat.

Mes services ne savaient rien ; sinon ils auraient dû intervenir.

La pratique de "P & O" est de se faire payer et d'informer les autorités britanniques.

Il faudra poursuivre l'enquête pour connaître le pourquoi de cette pratique.

Une information judiciaire a été ouverte en Belgique afin de pouvoir transmettre toutes les données utiles aux autorités britanniques, les deux points de rattachement étant Douvres et la Hollande.

Le premier problème est celui de l'hébergement. Les bourgmestres ont demandé une augmentation des

capacités de la gendarmerie, ce qui n'est pas possible actuellement. Ils ont demandé la même chose pour la Protection civile, ce qui n'est pas non plus possible actuellement.

Ils ont demandé qu'on relance les éloignements directs, ce qui a été fait.

Il est clair que, si nous renvoyons vers Anvers ou Bruges c'est parce que ce sont les grandes villes les plus proches.

J'ai décidé d'engager des moyens supplémentaires et d'ouvrir un bureau en Slovaquie pour aider ceux qui acceptent d'y retourner.

Il faut uniformiser les poursuites ; j'espère que le parquet fédéral ira dans ce sens.

M. Hugo Coveliers (VLD) : Je voudrais encore évoquer un dernier exemple. Il y a deux ans, on découvrait sur le territoire d'une commune anversoise les corps de deux chinois assassinés. L'enquête menée aux Pays-Bas avait permis de démontrer qu'il s'agissait d'une affaire de traite des êtres humains et que les auteurs des faits se trouvaient aux Pays-Bas. L'enquête judiciaire sur la mort des 58 Chinois doit se poursuivre. Il faut trouver les coupables. S'il s'agit d'une affaire de traite des êtres humains, il faudra à nouveau en débattre. (*Applaudissements*)

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

MODIFICATION DE LIMITES ENTRE WAREGEM ET WIELSBEKE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant modification de limites entre la ville de Waregem et la commune de Wielsbeke, n° 577/1.

Discussion des articles

Le **président** : Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE ET DE RENSEIGNEMENTS

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements (transmis par le Sénat), n° 694/1 et 2.

Discussion des articles

Le **président** : Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

OCTROI DE LA PERSONNALITÉ CIVILE AUX ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF ET AUX ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (transmis par le Sénat), n° 681/1.

Discussion des articles

Le **président** : Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

OCTROI DE LA PERSONNALITÉ CIVILE À DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi modifiant la loi du 25 octobre 1919 accordant la personnalité civile aux associations internationales poursuivant un but philanthropique, religieux, scientifique, artistique ou pédagogique (transmis par le Sénat), n° 682/1.

Discussion des articles

Le **président** : Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

MODIFICATION DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE ET DU CODE JUDICIAIRE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi (MM. Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Jo Vandeurzen) complétant l'article 216quater du Code d'instruction criminelle et modifiant l'article 91 du Code judiciaire, n°s 525/1 à 6.

La commission de la Justice propose de rejeter cette proposition de loi.

Conformément à l'article 72quater du Règlement, l'assemblée plénière se prononcera sur cette proposition de rejet après avoir entendu le rapporteur et les auteurs.

M. **Claude Desmedt**, rapporteur : La présente proposition de loi a été introduite le 21 mars dernier, et visait à compléter la loi insérant dans le Code judiciaire une procédure de comparution immédiate.

Une des conditions d'application de cette procédure est que les infractions visées soient punissables d'un emprisonnement d'un an au moins et que l'inculpé soit placé en détention préventive ou fasse l'objet de mesures de sûreté prévues dans la loi sur la détention préventive.

Les auteurs de la proposition estimaient que la procédure de comparution immédiate devait également pouvoir s'appliquer à des infractions punies de peines plus légères et sans qu'il soit nécessaire que l'inculpé ne soit arrêté ou fasse l'objet de mesures de contrainte. Le texte présenté permettait d'appliquer la procédure de comparution immédiate lorsque le prévenu était convoqué par simple procès-verbal.

M. Giet a rappelé que cette procédure devait être exceptionnelle et qu'il n'était donc pas souhaitable d'en étendre le champ d'application.

M. Van Parys estime, quant à lui, que la proposition s'inscrit dans le respect de la philosophie de la loi du 28 mars 2000.

M. Van Parys a désiré recevoir l'avis complet du Collège. Le président de la commission a rappelé que, selon l'article 143 bis § 3 du Code judiciaire, il appartient au Collège de procureurs généraux d'informer le ministre de la Justice, qui communique ou non son avis au Parlement. Le Collège des procureurs généraux estime préférable d'attendre une évaluation de la loi du 28 mars 2000 avant d'envisager son harmonisation avec l'article 216 quater du Code d'instruction criminelle.

M. Van Parys a estimé que sa proposition de loi remédie aux déficiences de la loi actuelle. L'alternative consistait donc à choisir entre l'attente de l'évaluation de la loi 28 mars 2000 et une mise en concordance immédiate de la procédure de comparution avec procès verbal et de la procédure de comparution immédiate. Les avis ont divergé. M. Van Parys a souhaité que la commission termine l'examen de sa proposition. L'amendement de M. Erdman, visant à préciser que l'article 2 de la proposition relative à l'article 216 quater de la loi du 11 juillet 1994 réglait une matière relative à l'article 77 de la Constitution, les autres concernant l'article 78, a été rejeté par 7 voix contre 7 et une abstention.

L'article 1^{er} a été rejeté par 8 voix contre 6 et 1 abstention, ce qui a entraîné le rejet de la proposition. (*Applaudissements*)

M. Tony Van Parys (CVP) : Je remercie le rapporteur. La nouvelle loi relative à la procédure accélérée ne donne pas satisfaction. En raison de ses nombreuses lacunes, elle est rarement appliquée. Le porte-parole du parquet de Gand a déclaré que la procédure accélérée ne peut être appliquée dans le cadre d'échauffourées consécutives à des rencontres de football parce que les coupables n'ont pu être identifiés clairement. Les services de police et de gendarmerie s'occupent essentiellement du maintien de l'ordre.

Dans sa circulaire, le président du Collège des procureurs généraux a longuement souligné les lacunes de la nouvelle loi. Le bourgmestre de la ville de Bruxelles, M. de Donnea, a également fait remarquer que le parquet n'a pas ouvert de poursuites. Le magistrat spécialisé dans les dossiers liés au football, M. Van Haecke, estime qu'il est difficile d'appliquer la justice rapide aux actes de violence en rapport avec le football parce que la peine dont sont passibles ces actes n'est pas assez lourde. Par ailleurs, il est difficile d'identifier les auteurs de troubles.

M. Bart Laeremans (VL. BLOK) : Selon M. de Donnea le problème moyen réside dans le fait que les coupables sont relâchés trop rapidement parce que la loi de comparution immédiate est fondée sur la loi en matière de détention préventive. Sur ce point, l'une devrait déroger

à l'autre. Êtes-vous disposé à reconsidérer votre point de vue en la matière ?

M. Tony Van Parys (CVP) : La loi sur la comparution immédiate a été élaborée et votée à la hâte. Les amendements indispensables à sa mise en oeuvre lors de l'EURO 2000 ont été rejetés et la procédure a débouché sur une loi "*non possumus*".

M. François-Xavier de Donnea (PRL FDF MCC) : Je n'ai pas critiqué le "snelrecht", j'ai dit que l'appareil judiciaire avait à nouveau été incapable de réactions rapides.

J'ai dit aussi que si on voulait que les procédures rapide et normale puissent être menées à bien, il fallait prévoir des périodes de détention plus longues : 24 heures pour l'arrestation administrative et 48 heures pour l'arrestation policière.

Il est, en effet, impossible de constituer des dossiers complets en 12 ou 24 heures, quand on arrête un très grand nombre de personnes en même temps. Cet avis est partagé par des magistrats tout à fait sérieux, et peu importe si on me fait encore une fois grief de vouloir instaurer un État policier !

M. Tony Van Parys (CVP) : Il faut en effet que les autorités judiciaires puissent réagir rapidement. Dans ce cadre, le gouvernement nous a demandé d'adopter la comparution immédiate. Toutefois, aucun hooligan n'a encore été condamné par le biais de la procédure accélérée. Malgré un nombre élevé d'arrestations, on n'a enregistré que quelques tentatives de recours à cette procédure.

Nous ne disposons donc pas d'un instrument adéquat, raison pour laquelle nous avons déposé une proposition tendant à étendre l'application de la procédure accélérée aux coups et blessures ainsi qu'aux dommages aux biens immobiliers. C'est possible en appliquant les seuils de la nouvelle procédure de comparution immédiate à l'ancienne procédure, ce qui pourrait se faire en dehors de l'arrestation. Je ne comprendrais pas qu'on refuse d'adopter cette proposition, qui permettrait de lutter contre la violence dans les stades et la criminalité urbaine.

La majorité constate que la justice rapide ne fonctionne pas, mais se propose d'attendre l'an prochain pour procéder à une évaluation. C'est une attitude très irresponsable, principalement parce que nous disposons déjà de l'instrument d'évaluation. Je ne comprends pas cette attitude. Vous avez la possibilité d'adapter cette procédure et de combler les lacunes existantes. Aujourd'hui,

l'occasion vous est offerte d'améliorer la justice rapide en adoptant cette proposition de loi.

Le CVP souhaite mettre en place une législation forte et positive. Mais nous ne pouvons pas accepter que les propositions visant à améliorer la législation soient balayées d'un revers de main simplement parce qu'elles émanent de l'opposition. Pourquoi n'accepte-t-on pas la proposition de M. Desmedt visant à procéder à l'évaluation après les vacances parlementaires ? Quelles sont les véritables desseins de ce gouvernement ? Etes-vous conscients de la responsabilité que vous portez ?

Puisque notre proposition répond aux préoccupations de M. de Donnea, celui-ci devrait s'y rallier. Je suis disposé à renvoyer cette proposition en commission pour y procéder à son adaptation, afin qu'elle puisse être adoptée.

M. Hugo Coveliers (VLD) : En substance, M. de Donnea demande de prolonger la durée de l'arrestation policière. Dans notre pays, celle-ci se limite à 24 heures, alors qu'aux Pays-Bas elle s'étend à 4 jours. Un prolongement de la durée permet de récolter davantage de données.

M. Tony Van Parys (CVP) : Nous sommes disposés à accepter des amendements afin que la majorité puisse enfin approuver notre proposition. On ne peut plus attendre. L'absence de réaction du pouvoir judiciaire est également décourageante pour les services de police.

M. Marc Verwilghen, ministre (en néerlandais) : Aujourd'hui, M. Van Parys n'adopte pas du tout la même attitude que lorsqu'il était ministre de la Justice. En effet, le 8 mars 1999, il déclarait à M. Bourgeois qui venait alors de déposer une proposition de loi en matière de procédure accélérée, qu'il n'était pas nécessaire d'adapter les dispositions relatives à la justice rapide ni l'article 216quater.

En fait, M. Van Parys s'est contenté de faire appel au procureur général d'Anvers qui estimait qu'un système de procédure rapide ne serait pas applicable. Nous avons, quant à nous, demandé l'avis de l'ensemble du collège des procureurs généraux, lesquels ont estimé que toute forme de sanction faisait défaut à l'article 216quater. Or, nous avons prévu des sanctions dans la loi de procédure accélérée adoptée cette année. Les procédures de 1994 n'ont pas été incluses dans la loi de 2000. Le collège a estimé que les propositions actuelles n'amélioreraient pas le fonctionnement de la justice et qu'il valait mieux attendre les résultats de l'évaluation pour réaliser des ajustements législatifs.

Demain, le tribunal correctionnel de Bruxelles statuera sur une affaire traitée suivant la procédure accélérée. Demain et lundi, le tribunal correctionnel d'Anvers rendra son verdict dans six causes analogues. A ce moment-là, nous saurons ce que le pouvoir judiciaire pense de la loi relative à la procédure accélérée.

M. Tony Van Parys (CVP) : Le ministre sait que nous disposons du rapport d'évaluation de l'ancienne procédure rapide, c'est-à-dire la comparution sur procès-verbal. Les parquets généraux ont estimé que l'absence de délai pour le traitement des affaires, lesquelles pouvaient dès lors durer indéfiniment, constituerait une lacune.

M. Marc Verwilghen, ministre (en néerlandais) : Ce rapport avait été rédigé par le service chargé de la politique pénale et non par le collège des procureurs généraux.

M. Tony Van Parys (CVP) : Ma proposition a été déposée en réaction à ce rapport d'évaluation.

Dans son rapport, le collège des procureurs-généraux propose en effet d'attendre l'évaluation. La circulaire du collège, qui fait état des lacunes, est toutefois ultérieure tout comme les constats fait par les porte-parole du parquet de Gand et de Messieurs de Donnaa et Van Haecke.

Si le ministre s'en tient à son point de vue initial, il sera responsable de la persistance d'une situation qui empêche de lutter contre la violence liée au football et contre la criminalité urbaine. Nous sommes disposés à réexaminer cette proposition en commission, pour autant que ce soit encore avant les vacances parlementaires. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

Le président : La Chambre se prononcera tout à l'heure sur la proposition de rejet de la proposition de loi de M. Tony Van Parys.

PROTOCOLE ADDITIONNEL COMPLÉMENTAIRE À LA CONVENTION ENTRE LES ÉTATS PARTIES AU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD ET LES AUTRES ÉTATS PARTICIPANT AU PARTENARIAT POUR LA PAIX

Le président : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel complémentaire à la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord et les autres États participant au Partenariat pour la paix sur le statut de leurs forces, fait à Bruxelles le 19 décembre 1997 (transmis par le Sénat), n° 579/1

Discussion des articles

Le **président** : Personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

DÉPENSES ÉLECTORALES POUR LES ÉLECTIONS LOCALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de MM. Willy Cortois, Yves Leterme, Jef Tavernier, Claude Eerdekens, Daniel Bacquelaine, Dirk Van der Maelen, Jean-Pierre Detremmerie et Alfons Borginon modifiant, en ce qui concerne les dépenses électorales, certaines lois relatives à l'élection des conseils provinciaux, communaux et de district et des conseils de l'aide sociale, n° 672/1 à 5.

Discussion des articles

Le **président** : Le rapporteur, M. François-Xavier de Donnea, se référant à son rapport écrit et personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

COUR DES COMPTES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE NÉERLANDAISE

Scrutin

Le **président** : La Chambre doit procéder à la nomination du président de la Chambre néerlandaise de la Cour des comptes en remplacement de M. J. Van de Velde, premier président de la Cour des comptes, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Les candidatures suivantes ont été introduites dans le délai fixé :

– celle de M. J. Beckers, conseiller à la Chambre néerlandaise de la Cour des comptes, par lettre du 16 juin 2000 ;

– celle de M. F. Vanstapel, conseiller à la Chambre néerlandaise de la Cour des comptes, par lettre du 6 juin 2000.

Les bulletins de vote ont déjà été distribués.

Le scrutin étant secret, les bulletins ne peuvent être signés.

Nous devons d'abord procéder au tirage au sort d'un ou de deux bureaux de scrutateurs composés chacun de quatre membres qui seront chargés du dépouillement. Je vous propose cependant de désigner les deux secrétaires siégeant au bureau ce jour pour dépouiller les scrutins.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

Mme Mirella Minne et M. Jos Ansoms sont désignés pour dépouiller les scrutins.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne, en montant à la tribune, de ma gauche à ma droite.

Je rappelle que seuls sont valables les bulletins qui mentionnent le nom d'un candidat présenté avant le scrutin et que sont nuls les suffrages exprimés en faveur de plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

J'invite les secrétaires à procéder à l'appel nominal.

– Il est procédé à l'appel nominal.

Le **président** : Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ? (*Oui*)

Je déclare le scrutin clos.

RENOI D'UN PROJET DE LOI EN COMMISSION

Le **président** : La commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique a adopté le projet de loi visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en cas de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone, n° 667/1. Le gouvernement a déposé ultérieurement un amendement.

Je vous propose de renvoyer ce projet de loi en commission.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. FREDDY VREVEN, ANCIEN MINISTRE

Le **président** (*devant l'Assemblée debout*) : C'est avec émotion que nous avons appris le décès, à l'âge de 63 ans, de notre ancien collègue, Freddy Vreven.

Né le 24 mars 1937 à Saint-Trond, Freddy Vreven avait baigné depuis son plus jeune âge dans le libéralisme. Son père fut parlementaire ; il exerça pendant une très longue période le mandat de sénateur avant de devenir ministre d'État et, brièvement aussi, membre du gouvernement.

Après ses études de droit et de notariat à la VUB, Freddy Vreven succède à son père en qualité de notaire à Saint-Trond.

Notre ancien collègue était un homme aimable, serviable et paisible, qui avait son style propre et était profondément attaché à ses amis. Dès 1965, il se lance dans la politique active au sein du PVV comme le firent son père et son grand-père.

Elu député de l'arrondissement d'Hasselt en janvier 1970, il siégea à la Chambre jusqu'au 24 novembre 1991, avec une courte interruption de novembre 1971 à mars 1974. Il fut également chef de groupe PVV au sein de notre assemblée et membre du Collège des questeurs.

Les questions économiques, financières et militaires retenaient particulièrement son attention de même que les questions liées à l'agriculture et à la culture des arbres fruitiers au Limbourg.

C'est dans le gouvernement Martens V (de décembre 1981 à octobre 1985) qu'il occupe le poste de ministre de la Défense. C'est avec un réel courage qu'il assumait, dans des circonstances difficiles, la responsabilité politique de certaines décisions qu'il avait été amené à prendre. C'est toujours par la négociation et le dialogue que Freddy Vreven recherchait les solutions de compromis qu'il défendait fidèlement, avec détermination et une calme ténacité une fois qu'il les avait obtenues, et ce aussi pour les dossiers les plus difficiles.

Notre ancien collègue fut également actif au niveau communal et provincial. Il exerça les fonctions de

conseiller communal à Saint-Trond et fut membre du conseil provincial du Limbourg.

Notre ancien collègue pratiquait la politique ainsi que sa famille l'avait fait de père en fils depuis des décennies : en s'intéressant à chaque habitant de sa région dont il essayait d'améliorer la qualité de la vie.

Dans le Sud du Limbourg, il tirait son autorité de sa simplicité.

Dans ce Saint-Trond si cher à son cœur, il prodiguait à la fois son énergie et son amitié. Mû par le désir de servir ses concitoyens, Freddy Vreven, Trudonaire dans l'âme, s'investit dans l'équipe de football locale, le ST-VV, dont il devint, après sa montée en division un, président du conseil d'administration.

Aujourd'hui, une fois encore, nous éprouvons, avec amertume, la fugacité des choses de la vie.

J'ai exprimé à la famille la profonde sympathie de notre assemblée. Je vous prie d'observer quelques instants de silence à la mémoire du défunt.

M. Marc Verwilghen, ministre (*en néerlandais*) : Au nom du gouvernement, je m'associe à l'hommage rendu à la mémoire de l'ancien ministre, M. Vreven. M. Vreven n'a jamais cessé de défendre les droits et les libertés démocratiques et il s'est engagé de nombreuses façons pour une société plus ouverte et plus tolérante. Remémorons-nous en silence son action.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence)

PRISE EN CONSIDERATION DE PROPOSITIONS DE LOI

Le **président** : La liste des propositions à prendre en considération a été distribuée aux membres. S'il n'y a pas d'observations, je considère que cette liste est adoptée. (*Assentiment*)

La liste des propositions sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*.

DEMANDE D'URGENCE

Mme Claudine Drion (Écolo-Agalev) : Je demande l'urgence pour l'examen de la proposition de résolution sur la marche mondiale des femmes de l'An 2000, n° 732.

Cette marche ayant lieu le 14 octobre, nous souhaitons que le message soit émis avant les vacances parlementaires, à défaut de quoi le vote interviendra trop tard.

Le **président** : Y a-t-il une objection ? (*Non*)

L'urgence est donc adoptée pour la proposition de résolution de Mme Claudine Drion et consorts sur la marche mondiale des femmes de l'An 2000.

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Els Van Weert sur "la réticence de la Belgique à l'égard de la politique énergétique de l'Europe concernant le problème de l'ozone" (n° 398).

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 13 juin 2000).

Deux motions de recommandation ont été déposées dans l'ordre chronologique suivant (n° 25/99) :

– une motion de recommandation a été déposée par Mmes Colette Burgeon, Magda De Meyer, Maggie De Block, Anne-Mie Descheemaeker et Michèle Gilkinet et MM. Jef Valkeniers et Robert Denis ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par Mme Els Van Weert.

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

Je mets donc aux voix la motion de recommandation de Mme Els Van Weert (deuxième motion de recommandation).

Mme **Els Van Weert** (VU-ID) : Je me réjouis de ce que la majorité n'ait pas déposé de motion pure et simple à l'issue de mon interpellation ; cela prouve que sa préoccupation est réelle. J'espère toutefois qu'elle approuvera notre motion de recommandation. Nous demandons des mesures concrètes pour compléter ce qui existe à l'heure actuelle.

Par ailleurs, j'estime que nous devons nous efforcer d'atteindre les normes d'émission plutôt que de mener des négociations en vue d'un abaissement des normes.

– La motion de recommandation de Mme Els Van Weert est rejeté par 87 voix contre 39 et 18 abstentions.

(*Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. **Hubert Brouns** (CVP) : J'ai pairé avec Mme Yolande Avontroodt pour ce vote ainsi que pour les votes suivants.

Le **président** : La motion de recommandation est rejetée. Par conséquent, la Chambre peut se prononcer sur la première motion de recommandation.

– La motion de recommandation de Mme Colette Burgeon et consorts est adoptée par 113 voix contre 9 et 19 abstentions.

(*Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. **Jos Ansoms** (CVP) : J'ai pairé avec M. Ludo Van Campenhout pour ce vote ainsi que pour les votes suivants.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Bart Laeremans sur "les connaissances linguistiques dans le service 100, les services d'urgences des hôpitaux, les services d'ambulances et les SMUR à Bruxelles et dans le Brabant flamand" (n° 418).

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 13 juin 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/100) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Bart Laeremans ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Colette Burgeon, Anne-Mie Descheemaeker, Michèle Gilkinet, Magda De Meyer et Maggie De Block et M. Robert Denis.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 88 voix contre 53 et 2 abstentions.

(*Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe*)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Luc Paque sur "la diffusion dans les hôpitaux des lots de désinfectant CIDEX inactif" (n° 424) ;

– Mme Michèle Gilkinet sur "CIDEX" (n° 427).

(développées en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 13 juin 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/101) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Luc Paque ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mmes Colette Burgeon et Magda De Meyer et M. Robert Denis.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 87 voix contre 53 et 4 abstentions.

(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Jos Ansoms sur "l'état d'avancement du dossier "plans de transports d'entreprises"" (n° 421).

(développée en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 14 juin 2000).

Deux motions ont été déposées (n° 25/102) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Jos Ansoms ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Marie-Thérèse Coenen et MM. Lode Vanoost, Olivier Chastel, Michel Wauthier, Marcel Bartholomeeussen et Jacques Chabot.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. **Jos Ansoms** (CVP) : Je n'ai pas bien compris la raison du dépôt d'une motion pure et simple. Nous demandons seulement que la proposition de loi de MM. Bonte, Schalck et cs., ainsi que notre proposition de loi relative aux plans de transport d'entreprises servent de base à la discussion, au cours de laquelle le gouvernement aura encore la possibilité de présenter des amendements.

À l'instar de la majorité et le gouvernement, nous souhaitons que la discussion soit menée aussi rapidement que possible.

– La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 52 et 6 abstentions.

(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Daan Schalck** (SP) : En réponse à une interpellation de M. Ansoms, le ministre a déclaré que le débat sur les propositions serait entamé avant les vacances parlementaires. Pourquoi dès lors encore déposer des motions ?

M. **Hans Bonte** (SP) : Une date précise a même été fixée de commun accord : le 13 juillet. Cet accord a été conclu avec le président de la commission des Affaires sociales et il a déjà été communiqué aux membres de la Commission de l'Infrastructure.

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur l'amendement et les dispositions réservées du projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2000, n°s 602/1 à 3.

– L'amendement n° 6 de M. Jacques Lefevre à la section 13 (ministère de l'Intérieur) est rejeté par 132 voix contre 8 et 3 abstentions.

(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Jacques Lefevre** (PSC) : Je me suis abstenu parce que je m'étonne que nos collègues du FDF n'aient pas voté cet amendement qui visait à octroyer des moyens supplémentaires à la Commission permanente de contrôle linguistique. Je pense tout particulièrement aux fancophones de la périphérie bruxelloise.

– La section 13 est adoptée.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2000, n°s 602/1 à 3.

M. **Dirk Pieters** (CVP) : De prime abord, le budget ajusté a l'air impeccable. Le déficit sera réduit à 0,7 % et descendra même en-deçà des 0,5 % grâce à la conjoncture favorable et aux hypothèses positives sur lesquelles on se fonde.

Mais nous voterons contre. L'amélioration observée actuellement est purement conjoncturelle, elle n'est en rien structurelle. Cette évolution contraste avec celle des années antérieures au cours desquelles la compression de la dette a été poursuivie dans une période de basse conjoncture.

Nous sommes sceptiques quant à l'évolution du budget dans les prochaines années. Ou alors il faudra faire preuve de sérieux et qu'on poursuive les efforts de

réduction de la dette publique, mais dans ce cas la marge disponible en 2003 ne se chiffrera qu'à 50 milliards alors que le gouvernement a déjà fait des promesses dont la facture devrait se monter à 250 milliards. Si le gouvernement tient ses promesses, il le fera au détriment de la compression de la dette.

Et la coalition arc-en-ciel ne remédie en aucune manière à la discrimination des couples mariés, bien au contraire. La mesure limitée qu'avait prise le gouvernement précédent n'a pas été prolongée et la suppression graduelle de l'impôt de crise est réalisée d'une manière qui lèse les personnes mariées. De plus, il ressort des déclarations du ministre Michel que la suppression de cette discrimination n'est plus du tout prioritaire.

Pour ces trois raisons, le groupe CVP de la Chambre émettra un vote négatif. (*Applaudissements*)

– Le projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2000, n^{os} 602/1 à 3, est adopté par 89 voix contre 50 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi ajustant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2000, n° 603/1, est adopté par 88 voix contre 51 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur l'amendement et l'article 2 réservés du projet de loi relatif à l'exécution de l'avenant, signé à Bruxelles le 8 février 1999, à la convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964, n° 683/1.

– L'amendement n° 1 de M. Yves Leterme à l'article 2 est rejeté par 89 voix contre 52 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'article 2 est adopté.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– Le projet de loi relatif à l'exécution de l'avenant, signé à Bruxelles le 8 février 1999, à la convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signée à Bruxelles le 10 mars 1964, n° 683/1, est adopté par 128 voix contre 1 et 13 abstentions.

(Vote nominatif n° 10 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Francois Dufour** (PS) : J'ai voté oui.

– Le budget du Conseil supérieur de la Justice pour l'année budgétaire 2000, n° 668/1, est adopté par 125 voix et 17 abstentions.

(Vote nominatif n° 11 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'adaptation du cadre du personnel du Comité R, n° 669/1, est adopté à l'unanimité des 143 votants.

(Vote nominatif n° 12 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'ajustement du budget du Comité P n° 669/1, est adopté à l'unanimité des 143 votants.

(Vote nominatif n° 13 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le budget de l'année budgétaire 2000 de la Cour d'Arbitrage, n° 693/1, est adopté par 126 voix contre 13 et 3 abstentions.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'ajustement de la dotation de l'année budgétaire 2000 de la Cour d'Arbitrage, n° 693/1, est adopté par 125 voix contre 14 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 15 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi portant modification de limites entre la ville de Waregem et la commune de Wielsbeke, n° 577/1, est adopté par 141 voix et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 16 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi modifiant la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements (transmis par le Sénat), n° 694/1 et 2, est adopté par 124 voix et 17 abstentions.

(Vote nominatif n° 17 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (transmis par le Sénat), n° 681/1, est adopté par 125 voix contre 15 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 18 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi modifiant la loi du 25 octobre 1919 accordant la personnalité civile aux associations internationales poursuivant un but philanthropique, religieux, scientifique, artistique ou pédagogique (transmis par le Sénat), n° 682/1, est adopté par 123 voix contre 15 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 19 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : Nous passons au vote sur la proposition de rejet faite par la commission de la Justice de la proposition de loi de MM. Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Jo Vandeurzen complétant l'article 216quater du Code d'instruction criminelle et modifiant l'article 91 du Code judiciaire, n° 525.

M. **Tony Van Parys** (CVP) : Au cours du débat, MM. de Donnea et Coveliers, ont formulé des propositions intéressantes devant permettre d'intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas de violences commises par les supporters. Le CVP souhaite examiner plus en détail ces propositions, de sorte que notre proposition devrait être rediscutée en commission. La Chambre peut-elle se prononcer sur cette double demande de report et de renvoi ?

Le **président** : Étant donné que nous avons ouvert le vote sur le rejet de la proposition, je ne peux plus demander son renvoi en commission. En outre, une déclaration de vote ne sert pas à demander un report ou un renvoi.

– La proposition de rejet faite par la commission de la Justice de la proposition de loi de MM. Tony Van Parys, Servais Verherstraeten et Jo Vandeurzen complétant l'article 216quater du Code d'instruction criminelle et modifiant l'article 91 du Code judiciaire, n° 525/1, est rejetée par 85 voix contre 40 et 15 abstentions.

(Vote nominatif n° 20 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Fred Erdman** (SP) : Je suis cohérent : en commission, nous avons déposé une série d'amendements, dans l'espoir de pouvoir avancer. Cependant, il semble que les autorités judiciaires souhaitent à présent évaluer les textes de loi existants. J'attends donc qu'une solution se dégage de la pratique et voterai comme je l'ai fait en commission.

– Le projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel complémentaire à la Convention entre les Etats

parties au Traité de l'Atlantique Nord et les autres Etats participant au Partenariat pour la paix sur le statut de leurs forces, fait à Bruxelles le 19 décembre 1997 (transmis par le Sénat), n° 579/1, est adopté par 139 voix contre 1.

(Vote nominatif n° 21 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de MM. Willy Cortois, Yves Leterme, Jef Tavernier, Claude Eerdeken, Daniel Bacquelaine, Dirk Van der Maelen, Jean-Pierre Detremmerie et Alfons Borginon modifiant, en ce qui concerne les dépenses électorales, certaines lois relatives à l'élection des conseils provinciaux, communaux et de district et des conseils de l'aide sociale, n° 672/1 à 5, est adoptée par 136 voix et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 22 – Le détail du vote figure en annexe)

COUR DES COMPTES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE NÉERLANDAISE

Résultat du scrutin

Le **président** : Voici le résultat du scrutin pour la nomination du président de la chambre néerlandaise de la Cour des Comptes.

- Nombre de votants : 143.
- Bulletins blancs et nuls : 36.
- Votes valables : 107.
- Majorité absolue : 54.

M. J. Beckers a obtenu 37 suffrages et M. F. Vanstapel 70.

M. F. Vanstapel ayant obtenu la majorité absolue est nommé président de la chambre néerlandaise de la Cour des Comptes.

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Le **président** : Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour pour les séances plénières de la semaine prochaine. S'il n'y a d'objection, je considère que le projet d'ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

L'ordre du jour pour la semaine prochaine sera inséré en annexe au *Compte rendu analytique*.

– *La séance est levée à 18 h 31.*

– *Prochaine séance plénière mercredi 28 juin à 14 h 15.*

EXCUSES

Devoirs de mandat : MM. Hugo Philtjens, Georges Lensen, Mme Pierrette Cahay-André

En mission à l'étranger : Mme Yolande Avontroodt

Membres du gouvernement fédéral :

M. Guy Verhofstadt, premier ministre : Exposition universelle de Hannovre

Mme Magda Aelvoet, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement : Conseil européen des ministres de l'Environnement

M. Jaak Gabriëls, ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes

M. Rik Daems, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques : en mission à l'étranger

M. Eddy Boutmans, secrétaire d'Etat à la Coopération au développement

ANNEXE
SÉANCE PLÉNIÈRE
JEUDI 22 JUIN 2000

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS PROPOSITIONS

Autorisations d'impression

1. Proposition de loi (M. Jean-Pierre Grafé) modifiant l'article 101, alinéa 2, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, n° 735/1 ;

Rapport déposé

Le rapport suivant a été déposé :

au nom de la commission de la Justice,

– par M. Claude Desmedt, sur le débat sur le plan fédéral de sécurité et de politique pénitentiaire : n° 716/2.

PROPOSITIONS

Prises en considération

1. Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten) organisant le partenariat enregistré, n° 712/1 ;

Renvoi à la commission de la Justice

2. Proposition de loi (Mme Joëlle Milquet et M. Jacques Lefevre) modifiant la loi électorale communale, coordonnée le 4 août 1932, et la nouvelle loi communale en vue d'intensifier la lutte contre l'extrême droite, n° 713/1 ;

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

3. Proposition de résolution (M. Dirk Van der Maelen et consorts) relative à l'instauration d'un prélèvement sur les flux spéculatifs de capitaux, n° 715/1 ;

Renvoi à la commission des Relations Extérieures

4. Proposition de loi (M. Thierry Giet, Mme Fauzaya Talhaoui et M. Vincent Decroly) modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, n° 717/1 ;

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

5. Proposition de loi (M. Daniel Bacquelaine) insérant un article 6bis dans la loi du 6 août 1931 établissant les incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, n° 718/1 ;

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

6. Proposition de loi spéciale (M. Daniel Bacquelaine) insérant un article 24ter dans la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et un article 12bis dans la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, n° 719/1 ;

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

7. Proposition de loi (M. Daniel Bacquelaine) modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, la loi du 19 octobre 1921 organique des élections provinciales et la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen, n° 720/1 ;

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires Générales et de la Fonction Publique

8. Proposition de loi (M. Daniel Bacquelaine) modifiant l'article 11 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, n° 721/1 ;

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

9. Proposition de loi (M. Yves Leterme et Mme Greta D'Hondt) modifiant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, en ce qui concerne les personnes autorisées à exercer des activités dans le cadre d'une agence locale pour l'emploi, n° 722/1 ;

Renvoi à la commission des Affaires sociales

10. Proposition de résolution (Mme Claudine Drion et consorts) sur la marche mondiale des femmes de l'an 2000, n° 732/1.

Renvoi à la commission des Relations extérieures

11. Proposition de résolution (MM. Claude Eerdeken, André Frédéric, Thierry Giet, Bruno Van Grootenbrulle et Mme Maggy Yerna) relative à la traite des êtres humains, n° 733/1.

Renvoi à la commission de la Justice

12. Proposition de loi (M. Jean-Pierre Grafé) modifiant l'article 101, alinéa 2, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, n° 735/1.

Renvoi à la commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

Décisions

Conformément à l'article 14, alinéa 1er, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, je vous communique que la commission parlementaire de concertation a pris les décisions suivantes en sa réunion de ce matin :

– Conformément aux articles 2, 2°, et 12, § 1er, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, la commission a prolongé les délais dans lesquels le Sénat aura à se prononcer sur les projets de loi suivants :

a) pour le projet de loi instaurant un certificat de capacité et d'aptitude à adopter (Doc. Sénat n° 278/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de prolonger le délai d'examen de 90 jours.

b) pour le projet de loi modifiant la loi du 27 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique (Doc. Sénat n° 283/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de prolonger le délai d'examen de 90 jours.

c) pour le projet de loi relatif à la criminalité informatique (Doc. Sénat n° 392/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de prolonger le délai d'examen de 9 jours.

d) pour le projet de loi relatif à la médiation en matière familiale (Doc. Sénat n° 422/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de ne pas prolonger le délai d'examen.

– Conformément aux articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat et en application de l'article 81, alinéa 5, de la Constitution, la commission a déterminé les délais dans lesquels la Chambre aura à se prononcer sur les projets de loi suivants :

a) pour le projet de loi modifiant l'article 2, alinéa 1er, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques (Doc. Chambre n° 519/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de fixer le délai d'examen à 60 jours.

b) 3°, de la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits, inséré par la loi du 10 décembre 1997 interdisant la publicité pour les produits du tabac (Doc. Chambre n° 384/1 – 1999/2000)

La commission a décidé de fixer le délai d'examen à 60 jours.

– Conformément aux articles 2, 2°, et 12, § 1er, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, la commission a décidé de ne pas prolonger le délai dans lequel la Chambre aura à se prononcer sur le projet de loi complétant l'article 75 du Code civil (Doc. Chambre n° 582/1 – 1999/2000).

– En application de l'article 10, § 1, 3°, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de

concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, la commission a pris acte de la période pendant laquelle les délais seront suspendus, c'est-à-dire du 15 juillet 2000 au 8 octobre 2000.

Pour information

INTERPELLATIONS

Demandes

Le Bureau a été saisi de demandes d'interpellation de :

– M. Karel Van Hoorebeke au ministre de l'Intérieur sur "les interventions de la police bruxelloise".

(n° 443 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

– M. Filip De Man au premier ministre sur "l'indemnisation de l'Etat dans l'affaire Augusta-Dassault".

(n° 444 – renvoi à la commission des Finances et du Budget)

SERVICE INSPECTION ET CONTRÔLE

Par lettre du 20 juin 2000, le secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères transmet une réaction au rapport au Parlement du Service Inspection et Contrôle – 1998 (doc. Chambre n° 328/1 – 1999/2000).

Renvoi à la commission des Relations extérieures

ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Semaine du 26 au 30 juin 2000

MERCREDI 28 juin 2000 à 14 h 15

Projets de loi et propositions

1. Projet de loi modifiant l'article 2, alinéa 1er, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques (transmis par le Sénat), n°s 519/1 à 4.

(matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : M. André Frédéric)

2. – Projet de loi visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats sup-

pléants pour l'élection des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone, n°s 667/1 à 5.

– Proposition de loi (M. Luc Paque, Mme Joëlle Milquet et M. Jean-Pol Poncelet) modifiant le Code électoral, en vue de supprimer l'effet dévolutif de la case de tête et les listes des suppléants aux élections législatives, n° 434/1.

[matière visée à l'article 77 de la Constitution – Rapporteur : M. Tony Smets] (Pour mémoire)

3. Proposition de loi (M. Geert Bourgeois) modifiant l'article 72, 5°, de la nouvelle loi communale, n°s 652/1 et 2.

[matière visée à l'article 78 de la Constitution – Rapporteur : Els Van Weert]

4. Proposition de loi (M. Hugo Coveliers) modifiant l'article 1^{er}ter de la loi du 6 août 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'Etat, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, n°s 665/1 et 2.

[matière visée à l'article 77 de la Constitution – Rapporteur : M. André Frédéric]

5. Proposition de résolution (M. Jef Valkeniers) relative aux réformes agraires au Zimbabwe, n°s 643/1 et 2.

[Rapporteur : M. Daniel Bacquelaine]

6. Proposition de résolution (M. Ferdy Willems) relative à la condamnation à mort prononcée à l'encontre du leader kurde du PKK, M. Öcalan, n°s 21/1 à 6.

[Rapporteur : M. Daniel Bacquelaine]

7. Proposition de résolution (Mme Claudine Drion et consorts) relative à la position de la Belgique dans les relations entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël, n° 399/1.

[Rapporteur : M. Ferdy Willems]

8. Proposition de résolution (M. Lode Vanoost) relative à Leonard Peltier, membre du mouvement pour le respect des droits de l'homme des peuples autochtones d'Amérique du Nord, ("American Indian Movement" (AIM), n°s 483/1 et 2.

[Rapporteur : Mme Leen Laenens]

JEUDI 29 juin 2000 à 14 h 15

Questions orales

Débat sur le plan fédéral de sécurité et de politique pénitentiaire, n^{os} 716/1 et 2.

(Rapporteur : de heer Claude Desmedt]

Prises en considération

(voir annexe)

Votes nominatifs

1. sur les motions (n^o 25/103) déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Greta D'Hondt sur "les "piliers des pensions" et plus particulièrement le développement du "second pilier"" (n^o 419).

(développée en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 20 juin 2000).

2. sur les projets de loi et propositions terminés.

La séance sera prolongée.

ANNEXE 2

Détail des votes nominatifs

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

Vote nominatif n° 1
Naamstemming nr. 1

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Creyf, De Clerck, De Crem, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Van de Castele, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Brouns, Bultinck, Colen, De Man, Descheemaeker, D'haeseleer, Gilkinet, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

BIJLAGE 2

Detail van de naamstemmingen

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

Vote nominatif n° 2
Naamstemming nr. 2

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pinxten, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Eyskens, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 3
Naamstemming nr. 3

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns.

Vote nominatif n° 4
Naamstemming nr. 4

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour,

Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Descheemaeker, Gilkinet.

Vote nominatif n° 5
Naamstemming nr. 5

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Borginon, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnéea, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven,

van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Bonte, Brouns, Dardenne, Schalck, Tavernier.

Vote nominatif n° 6

Naamstemming nr. 6

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Fournaux, Grafé, Langendries, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Laeremans, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Tim-

mermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Lefevre.

Vote nominatif n° 7

Naamstemming nr. 7

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns.

Vote nominatif n° 8
Naamstemming nr. 8

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Van Aperen, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Schoofs, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns.

Vote nominatif n° 9
Naamstemming nr. 9

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta,

Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Mortelmans, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Schoofs, Sevenhans, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns.

Vote nominatif n° 10
Naamstemming nr. 10

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Eeman, Eerdeken, Erdman, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain,

Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Vanpoucke, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Dufour.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, De Crem, Eyskens, Goutry, Leterme, Pieters Dirk, Pieters Trees, Tant, Vandeurzen, Van Parys, Van Peel, Van Rompuy.

Vote nominatif n° 11

Naamstemming nr. 11

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéa, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Ver-
snick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

linde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteca, Brouns, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 12

Naamstemming nr. 12

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnéa, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Ver-
snick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 13
Naamstemming nr. 13

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Féret, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulviège, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 14
Naamstemming nr. 14

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Borginon, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schaulviège, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Brouns.

Vote nominatif n° 15
Naamstemming nr. 15

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens,

Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns.

Vote nominatif n° 16
Naamstemming nr. 16

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Féret.

Vote nominatif n° 17
Naamstemming nr. 17

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerken, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Bouteca, Brouns, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Vote nominatif n° 18

Naamstemming nr. 18

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns.

Vote nominatif n° 19

Naamstemming nr. 19

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bourgeois, Brepoels, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hooft, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bouteca, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Mortelmans, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Van den Eynde.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns.

Vote nominatif n° 20

Naamstemming nr. 20

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bourgeois, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, D'hondt Denis, Di Rupo, Douifi, Dufour, Eeman, Eerdeken, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Harmegnies, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Lano, Lan-

sens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Valkeniers, Van Aperen, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Mortelmans, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Schoofs, Sevenhans, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Van Weert, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Desmedt, Drion, Erdman, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 21

Naamstemming nr. 21

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin,

Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Féret.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Personne – Niemand

Vote nominatif n° 22

Naamstemming nr. 22

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Burgeon, Canon, Chabot, Chastel, Clerfayt, Coenen, Colen, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, Dehu, Delizée, De Man, De Meyer, Denis, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'haeseleer, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Di Rupo, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Grauwels, Harmegnies, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lalieux, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moerman Jean-Paul, Mortelmans, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Schoofs, Seghin, Sevenhans, Smets André, Smets Tony, Somers, Spinnewyn, Talhaoui, Tant, Tastenhoye, Tavernier, Valkeniers, Van Aperen, Van de Castele, Van den Broeck, Van den Eynde, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, van der Hoof, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Van Hoorebeke, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Van Weert, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Wauters, Wauthier, Willems, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Personne – Niemand

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Brouns, Féret.